



1 DÉCLARATION DE L'ASSURÉ

À COMPLÉTER



Joindre obligatoirement les factures originales.

Nom de l'animal assuré →

N° de Contrat →

Motif de la consultation →

Date d'apparition des premiers symptômes : / /

Je soussigné(e), Prénom →

Nom →

demeurant Adresse →

Code postal →

Ville →

certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

J'autorise les vétérinaires que j'ai consultés ou que je vais consulter, à fournir au service vétérinaire de Bulle Bleue, tous les renseignements demandés par celui-ci.

Le / /

Signature obligatoire



2 DÉCLARATION DU VÉTÉRINAIRE



Tous les champs sont obligatoires. Merci

Numéro d'identification de l'animal soigné → →

Motif de la consultation / hypothèses diagnostiques / symptômes majeurs (à préciser) :

 Prévention (chirurgie de convenance, vaccin, antiparasitaire, ...) :Y a-t-il une indication chirurgicale ? NON OUI : nature de l'intervention :

Des manifestations antérieures de cette affection vous sont-elles connues (commémoratifs) ?

 NON OUI : Lesquelles ? À quelle date ?

Date de la première consultation pour cette affection : / /

Référé ? NON OUI : Nom du vétérinaire qui vous a référé :

N° de Facture	Date	Montant € TTC

Nombre de factures

(Joindre obligatoirement les factures originales détaillées)

TOTAL € TTC

Informations nécessaires à la compréhension du dossier (facultatif) :

 J'ai délivré une ordonnance pour des médicaments à délivrer en pharmacie J'ai délivré une ordonnance pour des examens complémentaires à effectuer à l'extérieur

copie à joindre obligatoirement

Je soussigné(e), , Docteur Vétérinaire, certifie conformément à l'article R 242-38 du code de déontologie de la profession vétérinaire, l'exactitude des informations que je déclare ci-dessus.

Le / /

Cachet du vétérinaire

Signature du vétérinaire



03 62 533 533

www.bullebleue.fr



Toute tromperie dans le dossier de remboursement peut entraîner la perte des garanties de l'assurance, voire des poursuites tant pour le propriétaire que pour le vétérinaire.

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE REMBOURSEMENT ?

- Chaque « Demande de Remboursement » ne doit concerner qu'un seul motif de consultation, qu'un seul animal et qu'un seul vétérinaire.
- Vous pouvez demander à votre vétérinaire de regrouper sur une seule « Demande de Remboursement » plusieurs soins survenus pendant une période maximale de 4 mois et liés à un même motif.
- N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés dans les différentes situations décrites ci-dessous.
- Tout dossier incomplet risque de retarder sa prise en charge.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Dans tous les cas

L'original de la « Demande de remboursement » doit nous parvenir au plus tard dans les 12 mois qui suivent la date des premiers soins faisant l'objet de la « Demande de remboursement ».

- Complétez intégralement, datez et signez la Partie **1**
- Faire remplir par le vétérinaire la Partie **2**
- Joindre obligatoirement toutes les factures détaillées originales mentionnées dans la Partie **2**

En cas de prescription de médicaments achetés chez le pharmacien

- Joindre la copie de l'ordonnance du vétérinaire prescrivant les médicaments
- Joindre l'original de la facture de la pharmacie

En cas de prescription d'analyses médicales ou d'examens complémentaires

- Joindre la copie de l'ordonnance du vétérinaire prescrivant les examens
- Joindre l'original de la facture acquittée du laboratoire

En cas d'accident corporel de l'animal

Merci de joindre une déclaration sur l'honneur sur papier libre décrivant les circonstances de l'accident, la date, et le cas échéant, l'identité des animaux et/ou des personnes impliqués.

**Renvoyez votre dossier complet
accompagné des factures originales à**

**BULLE BLEUE
TSA 10400
59973 TOURCOING CEDEX**

Pour toute question sur la constitution de votre dossier de remboursement, nos conseillers santé sont à votre disposition au numéro de téléphone suivant :

 **03 62 533 533**

Remarques

BULLE BLEUE se réserve le droit, par l'intermédiaire de son vétérinaire conseil, de consulter votre vétérinaire traitant pour tout renseignement complémentaire.

BULLE BLEUE se réserve également le droit de faire examiner l'animal par le vétérinaire de son choix.

Tout refus de votre part entraînera, sauf cas de force majeure, la perte de tout droit à indemnité.